

99

PRÉJUGÉ N°5

LE HANDICAP PSYCHIQUE C'EST QUE DANS LA TÊTE !

Encore trop méconnu et véhiculant énormément de préjugés négatifs, le handicap psychique est pourtant une réalité à laquelle chacun peut être confronté à un moment de sa vie.



Semaine européenne pour l'emploi
des personnes handicapées

LADAPT / Agefiph / FIPHFP



86
CENTRE DE
GESTION
de la fonction publique
territoriale de la Vienne





CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES, LES TROUBLES PSYCHIQUES EXISTENT ET SONT DÉFINIES PAR L'OMS.



Le handicap psychique, c'est quoi ?

Le handicap psychique est la conséquence d'un trouble psychique. Il n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais leur mise en œuvre.

Le trouble psychique se définit par des changements qui affectent la pensée, l'humeur ou le comportement d'une personne, et qui lui causent de la détresse ou de la souffrance.

1 SUR 4

Selon l'OMS et des études menées en France, environ 1 personne sur 4 est touchée par un trouble psychique au cours de sa vie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La dépression est l'un des troubles les plus répandus puisque qu'elle concerne environ 15 à 20 % de la population générale.



Les troubles psychiques sont la 2^{ème} cause d'arrêt de travail en France et peuvent justifier une RQTH.



SOYEZ VIGILANT



Il faut distinguer le handicap psychique du handicap mental qui est lié à une déficience intellectuelle.

LE HANDICAP PSYCHIQUE PEUT REVÊTIR DES FORMES VARIÉES

Anxiété, phobies et TOC

Troubles dépressifs

Troubles des conduites alimentaires (TCA)

Troubles bipolaires

Troubles addictifs

Trouble de la personnalité borderline

Trouble de stress post-traumatique

Troubles schizophréniques

